



Saisie de vehicule apres la vente de ce dernier

Par **philippe**, le **07/12/2011** à **17:23**

Bonjour,
par ordonnance du tribunal l'huissier veut saisir mon vehicule que j'ai vendu il y a 3 mois a une tiers personne mais qui n'a toujours pas fait son changement de cate grise.
cette derniere a ete rayé et signé le jour de la vente avec un certificat de vente du véhicule .
ma question est : que peu faire l'huissier ?
meci pour la réponse .

Par **amajuris**, le **07/12/2011** à **17:36**

bjr,
la carte grise n'est pas un titre de propriété.
seul l'acte de cession du véhicule prouve que vous n'en n'êtes plus propriétaire.
l'huissier a d'autres possibilités, saisie sur compte bancaire, sur les rémunérations.
l'huissier pourra éventuellement chercher à vérifier que cette vente n'a pas été faite en fraude des droits de votre créancier, plus simplement une vente sachant que votre véhicule allait être saisi.
cdt